

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°2-2021 | (février 2021) | 1 €





L'éditorial de Catherine Rochardeau

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr
www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARDEAU

Sommaire

- 2&3 L'éditorial de Catherine Rochardeau
- 4 Le projet loi 4D
- 5 Menace sur la DGFIP
- 6 AG des territoriaux Ville d'Angers, Angers LoireMétropole et CCAS
AG du syndicat des enseignants du secondaire
- 7 Santé privée forte participation au conseil syndical élargi
AG du syndicat FO de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- 8 Syndicat des organismes sociaux
- 9 AG du SNUDI FO 49
- 10 NAO 2021 à U logistique PIMLOO, Conseil départemental et direction campent sur leur position
- 11 Grève à la CAF
FO Scania signe accord NAO 2021
- 12 AG du SPASEEN FO

Crise économique, crise sanitaire, mesures liberticides : ne rien lâcher !

La loi d'urgence sanitaire a été de nouveau prorogée jusqu'au 2 juin 2021.

Cela fait maintenant une année que nous vivons au rythme de décisions gouvernementales prises en Conseil de défense.

Ces décisions ont un impact important puisqu'elles restreignent nos libertés. Le gouvernement a imposé un confinement strict de mars à mai 2020, un reconfinement du 30 octobre au 18 décembre, puis la généralisation du couvre-feu à 18h avec dans le même temps des restrictions sur les rassemblements. Tous les lieux de convivialité (bars, restaurants...) sont fermés; l'accès à la culture est très limité; les étudiants suivent leurs cours derrière les ordis...

Par ailleurs, un décret permet désormais aux employeurs d'autoriser les salariés à prendre leur repas à leur poste de travail dans les entreprises quand dans le même temps, la ministre du travail exige la généralisation du télétravail. Pour les syndicats et particulièrement pour FO, le

recours qui devient systématique à la visio conférence pour les réunions des instances représentatives est une manière d'empêcher la défense de ses mandants.

La restriction des libertés et des droits des salariés est au cœur des « réformes » du gouvernement.

Avec le projet de loi sur la sécurité globale, c'est le droit à la liberté d'informer, à la liberté de conscience et au principe d'égalité qui sont attaqués. Ce texte est renforcé par deux décrets qui élargissent les possibilités de fichage des opinions philosophiques, religieuses, politiques et syndicales.

Pour bon nombre de salariés, la situation devient pesante et de plus en plus de voix s'élèvent contre ces attaques de nos droits et contre les privations de liberté.

Les élections présidentielles 2022 approchant, le gouvernement est aux abois. Il va jusqu'à tenter des opérations de communication en s'adres-

sant aux jeunes alors que ceux-là mêmes payent cher les effets de cette crise.

La question de la poursuite de l'ensemble des contre-réformes est posée. Bruno Lemaire Ministre de l'Economie et des Finances déclare dès que l'occasion lui en est donnée qu'il faudra rembourser la dette constituée pendant la crise sanitaire. Et c'est sans vergogne qu'il déclare que l'urgence est d'aller au bout de la réforme des retraites, réforme pour laquelle toutes les organisations refusent une quelconque ouverture de négociations.

Rien ne nous sera épargné! Des milliers de salariés sont maintenus en chômage partiel, des milliers d'autres sont licenciés ou vont l'être, parfois par de grands groupes industriels qui servent de gros dividendes à leurs actionnaires, et qui ont parfois reçu des milliards du gouvernement durant la crise. Tel est le cas de Sanofi, Michelin, Carrefour, etc... **Oxfam révèle que les bénéficiaires des milliards français se chiffrent à 175 milliards d'euros en 2020, soit 20 fois le montant des économies demandées aux hôpitaux.**

Il n'est nullement question de remettre en place l'impôt sur les fortunes, mais le gouvernement lorgne sur l'épargne des salariés et des retraités et réfléchit à la mise en place d'un mécanisme de fiscalité sur leurs économies.

Dans le même temps, le Premier Ministre, Jean Castex, prévoit finalement de faire voter la loi 4D (déconcentration, décomplexification, décentralisation, différenciation) dès le mois de juin. Ce projet de loi vise à poursuivre la décentralisation des services publics pour mieux les affaiblir. Il renforce les inégalités de droit aux services publics entre tous les citoyens. Il constitue une nouvelle attaque contre le Statut des fonctionnaires. (Cf article de ce Combat Social).

Plus que jamais, les salariés, les agents de la fonction publique ont

besoin d'une organisation syndicale indépendante pour porter les revendications.

C'est dans ce contexte que les assemblées générales des syndicats FO se tiennent. Et malgré les mesures de restriction, les adhérents sont présents massivement pour discuter de la situation et décider des actions à mener!

Il ne faut rien lâcher!

En ne lâchant rien, la quasi-totalité des agents de la fonction publique hospitalière ont obtenu le complément indiciaire de 183 euros du Ségur de la santé! Dans un 1er temps le Ministre de la santé a cédé uniquement sur le secteur sanitaire, les EHPAD du secteur public et du secteur privé lucratif et non lucratif, puis la mobilisation a permis l'extension à 20 000 agents qui en étaient exclus.

Le combat continue pour les 18 000 agents de la Fonction publique hospitalière et les 200 000 du secteur privé non lucratif qui restent. D'ores et déjà, des actions avec grève et manifestations sont prévues.

La crise sanitaire ne saurait être l'arme du gouvernement pour remettre en cause le Statut de la fonction publique, les conventions collectives, pour poursuivre la destruction des services publics, pas plus que la dette sociale qui a été constituée pour y faire face ne doit être le moyen pour en finir avec la protection sociale collective.

Alors poursuivons, renforçons nos syndicats, revendiquons!

Mobilisation et grève réussies dans l'enseignement le 26 janvier

Mardi 26 janvier, plus de 500 enseignants, AESH, AED et étudiants ont manifesté à ANGERS pour leurs revendications. La grève et les manifestations étaient significatives sur l'ensemble du territoire.

Les enseignants, AESH, AED et tous les personnels de l'Éducation nationale ont manifesté pour exiger le recrutement immédiat d'enseignants, l'annulation des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires, un vrai statut de fonctionnaire pour les AESH et les AED, un vrai salaire. À ces revendications s'ajoutent celles relatives aux salaires et à la défense du baccalauréat.

Ils ont été rejoints par les étudiants, venus dans le cortège réclamer la ré-

ouverture totale des universités et le rétablissement des cours en présentiel. Ce sont au total plus de 500 personnes qui ont manifesté à Angers.

Le directeur académique refusant de recevoir les organisations syndicales, la manifestation s'est dirigée jusqu'à la Préfecture pour protester et se réunir en plein air.

Les profs, les « pions », les étudiants ont pris la parole pour exprimer leurs revendications : ils ont exigé l'arrêt de la casse de l'Éducation nationale et ses conséquences sur le Statut et les conditions de travail, et exigé la réouverture des facs....

Après le succès de cette journée de grève et de manifestation, la FNEC FP-FO appelle les personnels à multiplier les réunions syndicales, les assemblées générales sur les écoles

et les établissements, à établir leur cahier de revendications, à rédiger leurs motions pour construire le rapport de forces victorieux.

Pour toute réponse à la mobilisation des personnels, l'Administration de l'Éducation nationale supprime 19 postes d'enseignants dans le second degré!

Elle ferme également 49 classes dans les 427 écoles du département : plus de 10 % des écoles sont impactées! À cela s'ajoute la poursuite des « rythmes scolaires » (l'école sur 4 jours et demi) et de la « territorialisation de l'école » qui amplifient la colère des enseignants. Pétitions, motions, préavis de grève pour le retour aux 4 jours : ça bouge dans les écoles du département : FO soutient les collègues qui résistent et organise la mobilisation.

ACTUALITÉS

Le projet loi 4D (« Décentralisation, déconcentration, différenciation, décomplexification »)

Mis sous le boisseau avec la crise sanitaire, le gouvernement ressort des cartons le projet de loi 4 D.

Il s'agit de la poursuite du désengagement suivie par les gouvernements, quelles que soient leurs couleurs politiques, depuis 1981, mettant à mal l'égalité des droits des citoyens et l'égalité d'accès aux services publics.

La République Française est censée être « une et indivisible », ce qui suppose une certaine centralisation : en principe, les ministères mettent en œuvre la politique gouvernementale sur tout le territoire par le biais de l'administration centrale et de ses services déconcentrés. Ainsi, quelle que soit la région, la ville ou la commune, le citoyen est censé avoir accès aux mêmes services publics.

Rappelons que FO reste indéfectiblement attachée à l'égalité des droits et à l'égalité d'accès aux services publics. Pour nous, cette égalité ne peut s'entendre qu'avec un pilotage fort des politiques publiques au plan national et par leur déclinaison locale avec les services déconcentrés de l'État.

Les précédents actes de décentralisation ont déjà bien entamé cette organisation.

Une accentuation considérable de la décentralisation

Le projet de loi 4D accentue considérablement le mouvement de « décentralisation ». Il prévoit en particulier que les régions puissent construire leurs propres normes et donc adapter localement le droit du travail, les contraintes en matière de normes de constructions et/ou de sécurité, etc. C'est clairement la fin de l'égalité des droits, puisque ceux-ci seront diffé-

rents que vous habitez Strasbourg ou Le Puy-en-Velay !

On imagine facilement ce qu'entraînerait cette autonomie : une concurrence entre régions, le dumping social et réglementaire. Pour être la plus attractive possible, chacune fera en sorte d'attirer les grands groupes et donc l'emploi. Pour atteindre cet objectif, jusqu'où les élus feront-ils prêts à aller sous la pression de ces mêmes groupes, en termes de remise en cause du droit du travail, du droit social et du service public ?

La baisse des impôts induite conduirait à transférer une part croissante des services publics au privé, mouvement déjà largement engagé dans de nombreuses collectivités et qui ne pourrait que s'accroître. Le service public ne finirait-il pas par n'être accessible qu'à ceux qui en auraient les moyens ?

Un démantèlement de la République

Depuis 2007 sous les sigles de RGPP, MAP, CAP 2022, la loi NOTRe et la RéATE en outre, les gouvernements successifs ont contribué à affaiblir les services publics de l'État en ne cessant de les décentraliser. Parallèlement, l'administration se restructure et se transforme en permanence pour accompagner cette politique.

La loi 4 D envisage de renforcer considérablement ce processus et prévoit de très nombreux transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales en matière de transports, de Santé, d'Éducation d'une part et une profonde restructuration-fusion de nombreux services déconcentrés d'autre part.

On imagine les conséquences en matière de service public rendu et de dégradation des conditions de travail des personnels, lesquelles sont déjà à proprement parler désastreuses.

Ce projet de loi 4D procède donc d'une vision idéologique libérale visant à littéralement vendre la Répu-

blique à la découpe en introduisant une concurrence effrénée entre régions au détriment d'une véritable cohésion sociale garante des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Combattre cette loi : une nécessité

Dans ce panorama inquiétant, le combat syndical est d'une importance capitale qui va au-delà de la simple préservation des garanties statutaires des personnels : il s'agit aussi, de la préservation de la République.

FO n'a eu de cesse de dénoncer ces réformes qui dégradent les services rendus aux usagers et dans le même temps les conditions de travail des fonctionnaires de toutes les fonctions publiques.

FO a revendiqué à maintes reprises au niveau national l'arrêt de ces réformes, y compris au regard de la crise sanitaire. Les personnels ne peuvent pas d'une part subir les conséquences de la crise sanitaire, être placés en télétravail, et d'autre part faire face aux réformes.

FO a exigé un état des lieux des conséquences de ces réformes pour évaluer leurs répercussions et leur impact sur le service rendu à l'usager. C'est en ce sens que nous avons demandé la réactivation du Conseil national des services publics, lieu de débat et de décision sur l'avenir des services publics.

FO affirme que les réformes de l'État sont purement idéologiques et budgétaires. Elles ne visent pas à un meilleur fonctionnement du service public, mais à une privation de ses services.

FO continue de combattre ces réformes et de défendre les intérêts des personnels dans le cadre des fusions, restructurations ou externalisations. La priorité étant de maintenir, améliorer et renforcer le statut général des fonctionnaires.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Menace sur la DGFIP⁽¹⁾ :

Crise sanitaire ou pas, gouvernement, directions Générale et locale en profitent pour accélérer le démantèlement de la DGFIP !

Au nom des politiques d'austerité, depuis des années, notre administration subit fermeture et regroupement de sites, de services, des suppressions d'emplois, des réformes incessantes dans les méthodes et l'organisation du travail.

Certaines de nos missions ont déjà été privatisées ou externalisées, comme le paiement dans les bureaux de tabac sous l'égide de la Française des jeux et prochainement, les encaissements à la Poste... Cela signifie que l'État ne recouvre plus ses propres créances et sous-traite.

À partir de là, tout devient possible et ouvre la voie à la privatisation de toutes les missions !

Depuis des années les trésoreries ferment. Au 1er janvier 2023, il n'en restera plus aucune dans le département.

Elles sont remplacées par cinq services de gestion comptable ouverts au public pour l'instant le matin et des points de contact dans les Maisons France Service (MSAP). Ces permanences, tenues par un agent, sont ouvertes trois heures par semaine ou par quinzaine.

Notre direction ne propose cette alternative que pour leurrer les élus et pour les citoyens, il est difficile de s'y retrouver.

Un service public n'est de qualité qu'à condition d'être ouvert quotidiennement, avec le personnel nécessaire pour apporter une réponse à la population !

La fin de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable ?

Le gouvernement compte mettre fin à la séparation entre **l'ordonnateur** (celui qui décide de la dépense) et **le comptable** (qui la contrôle et l'exécute) jusqu'ici indépendant de l'ordonnateur.

La conséquence ? Des comptables placés sous l'autorité des ordonnateurs, donc la fin des contrôles et la

porte ouverte à tous les excès de certains élus locaux.

Côté services impôts des particuliers, la Direction regroupe ces services et réduit l'accueil physique généralisé depuis des années.

D'une ouverture actuelle de huit demi-journées, nous allons passer à une ouverture tous les matins soit trois demi-journées de moins. L'après-midi l'accueil se fera sur rendez-vous, il sera réservé aux dossiers complexes ou « à enjeu ». Idem pour le service des amendes. Sans parler de la concentration des contribuables sur une matinée qui est une aberration totale en cette période de pandémie. La Direction prétend que tout se passe bien, c'est sans doute pour cela qu'elle a recours à la présence de vigiles... La vérité c'est que les contribuables « s'irritent » de trouver porte close.

L'expérience des fermetures l'après-midi dans les petits postes s'est soldée par la fermeture définitive de ceux-ci.

Pour FO DGFIP49, ce sont les prémices de la disparition de l'accueil physique.

Pour FO DGFIP49, ce sont les prémices de la disparition de l'accueil physique.

Des plateformes pour remplacer l'accueil

Côté services impôts des entreprises, les restructurations continuent avec le regroupement des Services et la mise en place de plateformes nationales comme avec les centres de contact pour les particuliers.

Tous les autres services depuis des années, subissent restructuration sur restructuration et au bout, la menace de l'externalisation ou la privatisation.

Avec la crise sanitaire et le versement du fonds de solidarité, les services encore existants sont débordés. Le gouvernement, **après avoir supprimé 1800 emplois en 2021, va recruter prochainement, 250 contractuels afin d'épauler les agents des SIE..** Quelle triste administration qui supprime des emplois statutaires pour recruter des contractuels sans formation.

➔ FO DGFIP dénonce cette méthode et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'agents statutaires à la hauteur des besoins des services !

➔ FO DGFIP condamne cette politique de destruction du service public et soutient que pour exercer leurs missions, les services de la DGFIP doivent disposer des moyens nécessaires.

➔ FO DGFIP exige le maintien de toutes les missions et d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens. FO revendique un vrai service public républicain.

➔ FO DGFIP exige l'abandon du NRP et des réformes régressives qui sont à l'œuvre. FO DGFIP exige le maintien de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

Généraliser le télétravail

Il faut rajouter, que sous prétexte de pandémie, une pression est exercée sur les agents pour qu'un maximum d'entre eux devienne télétravailleurs. FO doit rappeler, lors de chaque instance, que le télétravail doit être basé uniquement sur le volontariat.

Environ 30 % des agents y sont soumis quotidiennement. Depuis la fin du deuxième confinement, chaque ordinateur vétuste est remplacé par un portable, une façon supplémentaire de faciliter la mise en place du télétravail.

Limiter le nombre d'agents dans les services, c'est encore supprimer plus de services, continuer à regrouper, faire des économies de loyers, de consommables... au détriment des télétravailleurs qui, pour l'instant, ne bénéficient d'aucune indemnité. FO revendique la prise en charge des frais divers qui seraient engagés par l'agent (installation, accès Internet, chauffage, électricité, etc.).

(1) Direction Générale des Finances Publiques - fusion des administrations du Trésor et des Impôts

EN DIRECT DES SYNDICATS

AG des Territoriaux Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et CCAS.

Ce sont près de 50 camarades qui se sont réunis pour leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'Union Départementale, le 21 janvier dernier.

Xavier Redon, nouveau secrétaire général du syndicat, après le départ de Patrice Bouyer en septembre 2020, a souhaité remercier au préalable par leur présence les camarades dans ce contexte si particulier face à la « covid19 ».

L'année 2020 a été particulièrement compliquée pour le travail syndical au quotidien, l'information, la rencontre avec les agents sur le terrain des revendications! Entre visioconférences et les quelques moments privilégiés sur le terrain avec les agents, le syndicat a continué à fonctionner et à se rendre disponible pour les agents, il n'était pas question de

confiner les revendications. Notre attention était véritablement de vérifier que toutes les mesures de protections individuelles et collectives, face à cette pandémie, soient assurées par la collectivité...

Le secrétaire général rappelle après un premier semestre chaotique, que nous avons également été les premiers de « cordée », au travers des écoles, de la collecte des déchets, de la propreté publique, des EHPAD/EHPAA, de l'état civil... autant d'implication qui démontre la nécessité de reconnaître la notion du service public, de l'emploi statutaire et des salaires!

Il enchaîne tout naturellement sur les réformes statutaires et notamment sur les déclinaisons de la loi « réductrice des droits » de 2019 sur la transformation de la fonction publique. Premiers effets de la remise en cause du statut, avec la disparition de l'avis préalable (consultations de dossiers des agents) des syndicats de la C.A.P.

sur les questions liées à l'avancement de grades et de la promotion interne. Cela se traduit par l'instauration de « lignes directrices de gestion » dans un cadre plus global et moins transparent... De plus, ce sont autant d'articles dans cette loi, sur le temps de travail (1607 h), rupture conventionnelle, fusion des instances CT/CHSCT, détachement d'office d'agents lors d'externalisations (privé) de missions, de services!!

À la suite du rapport d'activité, les débats et interventions de la part de nombreux services (animation, ATSEM, CCAS, technique, administratif...) ont permis de rendre l'assemblée interactive, de répondre, de porter à nouveau les revendications.

Une fin de journée dédiée à l'élection du nouveau conseil syndical 2021, avec la quasi-majorité des élus 2020 reconduits.

Revendications, syndicalisation, résistance ont été les maîtres mots pour cette nouvelle année 2021.

AG du syndicat des enseignants du secondaire (SN-FO-LC)

Nous étions 23 participants à cette assemblée générale. Dans le contexte sanitaire actuel, c'est un effectif plutôt satisfaisant.

Les adhérents restent avides de conseils, d'échanges, et sont prêts à se mobiliser.

Hubert RAGUIN, ancien secrétaire général de la FNEC-FP-FO présidait l'assemblée générale.

Catherine ROCHARD, Secrétaire générale pour l'Union Départementale de l'UD 49 nous a fait le plaisir et l'honneur d'assister à l'accueil et a pris la parole en début de séance pour introduire la discussion et expliquer le contexte général dans le pays. Karine Salviac, secrétaire du syndicat a présenté le rapport moral et d'acti-

vité.

L'assemblée a arrêté les outils de communication, les stages pour former les membres du Bureau. Une discussion autour des dossiers relatifs aux différents établissements et sur les dossiers personnels pris en charge par le syndicat, qui se multiplient a suivi.

Bilan de la syndicalisation : les cotisations pour 2020 (année inédite) sont en baisse par rapport à l'année 2021. Ces cotisations manquantes se retrouvent aussi dans les autres syndicats FO. Le travail de terrain, au plus proche des adhérents, permettra, espérons-le, de retrouver le niveau de 2019!

Les échanges ont été nombreux, riches, et les interventions et questions ont permis une discussion libre. Les sujets évoqués : la grève du 26

janvier, le grenelle et la non-revalorisation des salaires, le statut des AESH, la prime informatique, la crise COVID et les protocoles dans les établissements scolaires, ainsi que les difficultés pour le personnel à faire face dans certaines situations : la fatigue, l'épuisement mental, la surcharge de travail, les conflits avec les équipes de Direction, les malentendus avec les parents d'élèves, les difficultés rencontrées au quotidien... et aussi le BAC 2020 et le BAC 2021, la saignée prévue des établissements pour septembre 2021 : les Dotations en personnels des établissements (dites Dotations horaires globales) sont en effet particulièrement préoccupantes.

Un bureau de six camarades et un conseil syndical de 16 ont été élus.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Santé privée : forte participation au conseil syndical élargi

Compte tenu du couvre-feu imposé par le gouvernement, le syndicat FO de la Santé Privée 49 a décidé de repousser son Assemblée Générale annuelle au jeudi 25 mars prochain.

Pour permettre la continuité de l'activité syndicale, un Conseil Syndical élargi qui a regroupé 31 participants s'est tenu le jeudi 28/01, salle Fernand PELLOUTIER. Les sections syndicales et établissements suivants étaient représentés :

- *Ehpad La Buisserie - Murs-Erigné*
- *Ehpad Logis Des Jardins - Angers*
- *Ehpad Bel Accueil - Angers*
- *Ehpad Les Noisetiers - Angers*
- *Ehpad Picasso - Angers*
- *Ehpad L'orée Du Parc - Angers*
- *Ehpad St Veterin - Gennes*
- *Association Anne De La Girouardière - Baugé*
- *Association « Vivre Ensemble » -*

Chemillé En Anjou

- *Association « Les Récollets » - Doué En Anjou*
- *Les Capucins - Angers*
- *Ehpad St Martin La Forêt - Angers*
- *Ehpad Ste Marie - Angers*
- *Clinique St Joseph - Angers*
- *SSR St Claude - Angers*
- *Clinique De L'Anjou - Angers*
- *Polyclinique Du Parc - Cholet*

Catherine ROCHARD Secrétaire Générale de l'UD et Anthony Kerdreux, membre du bureau de l'Union Départementale étaient présents et ont pris la parole.

Une large discussion a eu lieu, portant notamment sur le combat pour l'obtention des 183 € pour tous. Il a été établi que dans nombre d'établissements du secteur non lucratif (EHPAD, Médico-Sociaux...) les 183 euros ne sont toujours pas appliqués. Ainsi par exemple, dans l'association Anne de la GIROUARDIERE à BAUGE, établissement où il existe 4 structures différentes :

- *Unité pour Personnes Âgées*

- *Unité pour Personnes Handicapées Âgées*
- *Foyer occupationnel*
- *Foyer Accueil Médicalisé*

Aucune ne bénéficie de l'indemnité forfaitaire de 183 €.

Il a donc été proposé que dans ce type d'association ou de fondation, une large campagne soit engagée pour l'obtention des 183 €.

Celle-ci permettant de préparer l'indispensable rapport de force au plan national pour exiger d'Olivier VERAN les moyens pour le financement des 183 € pour tous.

La discussion a également porté sur le bilan de l'Assemblée Départementale des EHPAD réunie le 14/01/2021 à Ste Gemmes sur Loire et la préparation de la réunion des EHPAD avec les organisations syndicales prévue le 09/02/2021.

Les participants ont adopté à l'unanimité le tarif des cotisations 2021 et les sections présentes ont pris le matériel pour placer les cartes auprès des adhérents.

AG du Syndicat FO de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Notre syndicat FO-ESR qui regroupe des collègues du CROUS, des universités et des organismes de recherche s'est réuni pour son assemblée générale annuelle le 25 janvier. Un tiers des adhérents étaient physiquement présents, dont une majorité de collègues du Crous.

L'ordre du jour commençait par un bilan de l'année écoulée du point de vue de l'activité propre à nos secteurs d'activité, mais également à élargir à

la situation générale, en particulier concernant les réformes suspendues.

Ensuite, le trésorier a fait le bilan de l'année en matière de trésorerie et de syndicalisation.

Malgré quelques départs, il s'avère que les nouvelles adhésions ont permis de maintenir les effectifs du syndicat. Le prix du timbre 2021 a été adopté à l'unanimité.

Le rapport a repris le point principal de l'année passée dans les universités, le projet de Loi de Programmation de la Recherche, que nous combattons depuis plus d'un an maintenant.

En effet, la LPR amplifie la précarité pour les personnels des universités en créant des « chaires junior » dérogeant au statut de directeur de recherche ou de professeur pendant six ans avec un statut de CDI et non de fonctionnaire.

La LPR crée également des « CDI de mission scientifique » qui sont ni plus ni moins des CDI de chantier adaptés. Leur durée correspond au financement du projet dont ils dépendent.

À celle-ci se sont ajoutés deux amendements dont un est le prolongement au sein des universités de la Loi de sécurité globale qui prévoit ➤

EN DIRECT DES SYNDICATS

» un an d'emprisonnement et 7 500 € d'amende pour les personnes étant entrées dans un établissement d'enseignement supérieur dans le but d'entraver la tenue d'un débat organisé dans les locaux de celui-ci.

Il est clair que l'objectif de ce texte, qui porte par ailleurs sur une intention et non des faits caractérisés, est de limiter les mouvements sociaux.

Pour les Crous la discussion a porté sur les différentes interventions menées par les militants dans cette pé-

riode si particulière, mais également autour de l'accord signé par la CGT et la CFDT qui modifie le statut des agents et fait que les postes ouverts sur des concours ont souvent été non pourvus. D'où un accroissement du nombre de CDD cette année.

Le bureau du syndicat est resté tel quel en attendant un renouvellement important l'année prochaine.

Magali Lardeux est ensuite intervenue au nom du de la FNEC, en tant que secrétaire de notre Fédération

départementale et au titre de l'UD également.

Elle a présenté la situation sur un plan plus général dans l'éducation.

La discussion s'est poursuivie sur quelques points divers avant de finir la réunion autour d'un verre de l'amitié.

Le secrétaire,

Yannick Mauboussin

Syndicat des Organismes Sociaux

Une AG vivante et efficace !

L'AG du syndicat des OS du 49 s'est tenue le 4 février en présence de 42 adhérents, ce qui représente malgré le contexte sanitaire une participation comparable à celle des dernières années. Elle a été introduite par Catherine Rochard qui a fait un tour d'horizon de la situation revendicative.

Après la présentation du rapport d'activité par le secrétaire du syndicat, une discussion large et vivante à laquelle ont pris part de nombreux camarades de la CPAM, de la CAF et de l'Urssaf a eu lieu. Le représentant départemental du Snfocos y est également intervenu.

Au cœur des préoccupations de l'ensemble des militants présents : comment le syndicat peut-il aider aujourd'hui les employés et les cadres de la sécurité sociale à obtenir satisfaction sur leurs revendications alors

même que les conditions de travail se dégradent à vitesse grand V et que les salaires sont bloqués ? Pour chacun, poursuivre le combat militant, malgré les entraves liées au télétravail, c'est aussi défendre la sécurité sociale attaquée tous azimuts par le gouvernement y compris à la faveur du contexte sanitaire.

Après un débat nourri, l'AG a décidé d'appeler à la grève à la CAF 49 le 15 février en partant des revendications des téléconseillers de la plateforme régionale que le syndicat avait réunis deux jours avant (voir p. 11 - NDLR).

Ceux-ci avaient alors démontré leur détermination à engager le rapport de force pour obtenir des effectifs supplémentaires en CDI dans une situation encore aggravée par la mise en place de la réforme logement.

Une initiative est également enga-

gée auprès des téléconseillers de la CPAM, soumis aux mêmes difficultés, afin d'aider à leur mobilisation.

Les militants présents ont ensuite donné mandat au bureau du syndicat pour élaborer la proposition d'un tract commun avec la CGT. Le but est d'organiser dans les semaines qui viennent une réunion d'une quarantaine de syndiqués et non-syndiqués afin de discuter de la situation et des initiatives à y prendre.

En fin de journée, une motion reprenant ces décisions, tournée vers le renforcement du syndicat et la bagarre pour l'augmentation des salaires a été adoptée à l'unanimité.

En somme, une AG animée, efficace et combative !

Fred Neau, secrétaire du syndicat



AG du Syndicat des Organismes Sociaux FO 49 le 04 Février 2021



Rassemblement de grévistes de la CAF le 15 février au Jardin du Mail

EN DIRECT DES SYNDICATS

AG du SNUDI FO 49

Une AG réussie (40 participants) malgré les pressions subies puisqu'aucun collègue n'a été remplacé. Frédéric Volle, Secrétaire Général du SNUDI FO était présent.

Nous avons pu nous réunir malgré les pressions exercées par les IEN (Absences de droit autorisées « sous réserve... » et sans remplacement)

Nous avons fait le point sur l'activité du SNUDI FO 49 lors de l'année 2020 (lire le Rapport d'Activité ici). Il a été voté à l'unanimité.

Frédéric Volle est revenu sur la situation générale. Le document de Synthèse du Grenelle de l'Éducation explicite les contre-réformes à venir :

- donner aux directeurs d'école un statut, une autorité, une délégation de compétences de l'IEN;
- développer une RH de proximité avec un directeur qui sera aussi évaluateur de ses collègues
- pérenniser les formations en constellations où l'on demande aux collègues de s'évaluer entre eux et avec le directeur (ce sera l'objet du 4e rendez-vous de carrière imaginé par Blanquer)
- mettre en place un conseil d'école « décisionnaire » (alors que les enseignants y sont minoritaires). Le directeur devra faire appliquer les décisions qui y seront prises, ou encore faire appliquer les décisions prises par la collectivité territoriale... C'est la poursuite de la territorialisation de l'école.
- Réformer le concours : il aurait lieu en M2 au lieu de la fin M1, et 1/3 des étudiants seraient contractuels pendant 7 mois. En M2, les PES seraient à 100 pourcents dans les écoles (au lieu du mi-temps ac-

tuel, ce qui permet d'économiser sur les postes) : comment pourront-ils se préparer au concours, finir le master en enseignant à temps plein ?

Ces contre-réformes s'accompagnent de « pseudo-revalorisation » : prime d'attractivité pour 30 pourcents des enseignants seulement, prime informatique de 150 euros (en février) qui nous donnera l'obligation de faire l'enseignement à distance, prime directeurs (37.50 euros brut par mois!), et augmentation de 17 à 18 pourcents de collègues pour le passage à la hors classe : des aumônes.

Sous prétexte de crise sanitaire, la casse de l'École Publique s'intensifie :

- il n'y a plus de CAPD pour défendre les droits collectifs et individuels, mais il y a une multiplication des CAPD disciplinaires. La loi de transformation de la fonction publique (loi 18 juillet 2019) se met en place : avancements au mérite dans le prolongement du PPCR, mouvement arbitraire...
- notre département est choisi pour expérimenter les C.L.A (Contrat Locaux d'Accompagnement) : les écoles devront monter des projets pour obtenir des financements des collectivités territoriales... cette « autonomie » des écoles ira de pair avec la concurrence entre écoles et les évaluations d'écoles.

Les différentes interventions ont permis de faire un état de la situation dans les écoles et de la dégradation des conditions de travail exacerbée par le contexte de crise sanitaire puisque les différents « protocoles » qui ne protègent pas sont à mettre en place « dans la mesure du possible » avec un directeur d'école placé de fait « en responsabilité » (avant même le vote de la Loi Rilhac). Dans ce contexte, le manque de postes devient intenable, le non-rempla-

cement explose. Mais la volonté du gouvernement est de développer la contractualisation et de ne pas recruter des enseignants sous statut, faisant fi des conditions de travail dégradées avec l'inclusion à marche forcée et l'emploi d'AESH sans statut, sous-payés, maltraités dans le cadre des PIALs...

Nous avons rappelé l'importance de remplir les fiches RSST pour la tenue des CHSCT et de faire appel au syndicat pour une action immédiate.

Les collègues présents ont été nombreux à revenir sur les 4,5 jours et les conséquences de la contre-réforme des rythmes scolaires sur Angers, les Ponts-de-Cé et Loire Authion notamment.

L'après-midi, les membres du conseil syndical élus le matin ont pris les décisions qui s'imposaient suite à l'AG du matin : conférence de presse départementale sur les rythmes scolaires, poursuite des bagarres engagées sur Angers (AG des enseignants, motions), sur Loire Authion (dépôt préavis de grève, demande d'audience en mairie en essayant de faire l'unité syndicale) et Les Ponts-de-Cé notamment; défense des ouvertures de classes et des postes au CTSD du 11 février avec dépôt de préavis de grève et rassemblement, organisation de délégations, réunion des AESH pour faire valoir leurs revendications (Statut, salaire, formation...) etc... Nous vous tiendrons informés.

Le conseil syndical s'agrandit et ce sont désormais 27 collègues qui le composent., Et nous sommes 7 au bureau

Développons le syndicalisme indépendant et confédéré !

Cathy Gadbin, secrétaire du syndicat



EN DIRECT DES SYNDICATS

NAO 2021 à U Logistique

Débrayage massif de près de 70 % des salariés

Dans le cadre des NAO 2021, et dans le contexte très particulier de crise sanitaire, la Direction Nationale de U Logistique, sans tenir compte des revendications portées par les Organisations Syndicales (FO, CGT, CFDT, CFE), nous présentait ses propositions le 21 janvier.

Évidemment la crise aidant, l'augmentation générale des salaires proposée était de 0.5 % donc bien en dessous de l'augmentation du SMIC (0.99 %).

Les salariés et leurs Organisations Syndicales ne pouvaient accepter une telle provocation, les salariés de 2e ligne, si utiles au printemps dernier pour ravitailler les populations, redevenaient de simple faire valoir.

Toutes les Organisations Syndicales ont décidé de mettre la pression sur la Direction en appelant à des débrayages le vendredi 29 janvier,

malheureusement sans pouvoir obtenir des appels communs des Organisations Syndicales, à part quelques sites, dont Trélazé avec un appel FO – CGT.

Le résultat a été très positif avec une participation moyenne aux alentours de 70 % des personnels hors intérim, cela sur 21 des 23 sites répartis dans toute la France.

La semaine suivante, la Direction nous a présenté une nouvelle proposition plus « acceptable » avec 2 points importants : L'AG passait à + 1 % au 1er janvier et la Direction comblait les régimes prévoyance et complémentaire santé pour nous éviter une forte augmentation de cotisation ou une diminution de la couverture.

Chaque Organisation devait consulter sa base pour prendre sa décision, à ce jour, la CGT a dit

qu'elle ne signera pas, la CGC et la CFDT signeraient.

Pour notre part, il y a autant de sites favorables que défavorables, mais nous pourrions ne pas signer, car les sites contre l'accord sont les 2 plus importants en nombre de salariés.

Le bilan est plutôt satisfaisant, malgré de nombreuses embauches depuis le passage à U Log en 2017, 70 % du personnel a répondu à l'appel des Organisations Syndicales.

Le résultat n'est pas la panacée, mais les salariés qui ne sont pas tous syndiqués, considèrent qu'ils ont gagné, et nous avons montré à notre Direction, notre force de mobilisation pour l'avenir.

À noter un point non négligeable; dans l'accord, est proposé un plan de 500 embauches en 2021 sur tous nos entrepôts.

Joël YQUEL

Pouponnière PIMLOO

Conseil Départemental et Direction campent sur leur position !

Fin janvier, ni le Conseil Départemental, ni la Direction du groupe VYV3, n'avaient daigné donner réponse à la demande de l'intersyndicale FO, CGT, CFDT et UNSA d'organiser une rencontre pour mettre tous les acteurs de ce dossier autour de la table (Conseil Départemental, Groupe VYV et organisations syndicales).

Et quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre par voie de presse, qu'une rencontre allait avoir lieu entre le Président du Conseil Départemental Christian Gillet et la Direction du groupe VYV3, le 29 janvier !

En réponse, un rassemblement a été organisé devant le Conseil Départemental, au moment même de cette rencontre. À l'issue de celle-ci, M. Gillet convie finalement une délégation de membres des quatre Organisations Syndicales, mais laisse les salariées à la porte !

De nouvelles incohérences sont apparues concernant les discussions, les locaux, l'organisation de l'avenir des enfants. Et à la question « Si nous trouvons un nouveau local, maintiendriez-vous l'activité ? », M. Gillet ne donne encore pas de réponse claire... Il annonce cependant un délai supplémentaire à la pouponnière qui sans aucun doute est le résultat de la mobilisation des salariées.

Réunies en Assemblée Générale à la suite de cette rencontre les salariées et les Organisations Syndicales font le constat qu'elles continuent d'être écartées des différentes rencontres entre le Conseil Départemental et la Direction du groupe VYV3. Donc les revendications sont toujours là ! Et la colère ne faiblit pas ! Les salariés demandent aux OS de ne pas aller négocier une éventuelle Rupture Conventionnelle Collective, sans qu'elles aient pu rencontrer préalablement la Direction. La réunion de

négociation prévue le 4 février en dépend.

L'après-midi même, le DRH du Groupe VYV3, accompagné de la Cheffe de Service, est allé à la rencontre des salariées pour des « temps informels », ressemblant tout de même fortement à des entretiens de recadrage... Le fait de grève ne serait apparemment pas en adéquation « avec les valeurs et principes de la Protection de l'Enfance », il constituerait même une « mise en faute » !

La Direction a finalement consenti à rencontrer les salariées le matin du 4 février. Elles ont donc enfin pu exprimer leur colère et leur fatigue, après 3 ans d'activité dans des conditions plus que déplorables.

Elles ont demandé à l'intersyndicale de reprendre les négociations de la RCC.

Deux réunions ont eu lieu depuis. ➤

La première a repris les propositions

EN DIRECT DES SYNDICATS

» de la Direction : élargissement du périmètre, indemnités et plan de formation pour le moins dérisoires. Une prime unique spéciale tout aussi dérisoire, en reconnaissance des

souffrances endurées depuis le démarrage de l'activité a été obtenue. Lors de la seconde, les Organisations Syndicales ont présenté leurs revendications et questionné le nouveau

périmètre et la temporalité d'application de la RCC.

Prochaine réunion le 25 février : à suivre...

Grève à la CAF le 15 février

Le 15 février, les salariés de la CAF étaient appelés à la grève par le syndicat Force Ouvrière des Organismes Sociaux.

Au cœur de cette initiative, les revendications des téléconseillers de la plateforme régionale téléphonique basée à Cholet et à Angers, qui prend en charge les appels des départements 49, 72, 85 et une partie du 44.

Ce service, déjà en manque d'effectifs habituellement, est désormais submergé d'appels du fait de la mise en place de la réforme des Aides au Logement (voir encadré), avec des taux de réponse oscillant entre 20 et 50 % et la pression mise pour répondre en 3 minutes 30 à des allocataires qui, quand ils ont réussi à joindre la CAF, auront pu attendre 45 minutes. Face à cette situation intenable, les téléconseillers réunis par FO, avaient fait preuve de leur détermination pour aller au rapport de force afin d'obtenir en particulier les embauches nécessaires en CDI pour faire face à la charge de travail et la fin du turn-over de CDD par leur passage en CDI.

Deux tiers des téléconseillers de la CAF (la plupart des CDI de la plateforme) étaient donc en grève le 15 février (pour 13 % sur l'ensemble du personnel). Les flux des appels téléphoniques du 49 et

du 85 ont dû être fermés ainsi que l'accueil de Cholet (certains téléconseillers polyvalents y étant affectés).

Une dizaine de téléconseillères ont participé au rassemblement d'une trentaine de salariés de la CAF qui s'est tenu au jardin du mail. Venant pour la plupart de Cholet, quatre d'entre elles ont constitué avec FO la délégation à la Direction pour porter les revendications.

Faisant une légère concession, la Direction a accepté que les réunions de service des collègues ne soient plus organisées entièrement en dehors des horaires d'ouverture de la plateforme.

Mais ses réponses ne sont pas de nature à régler les problèmes puisqu'elle se retranche par ailleurs derrière les contraintes nationales pour ne pas recruter les effectifs nécessaires. La préoccupation du syndicat et des collègues n'étant pas d'aider la CAF de Maine-et-Loire à atteindre les objectifs qui lui sont assignés en matière de suppression de postes, les téléconseillers, comme les autres personnels, peuvent compter sur FO pour favoriser les initiatives qui aideront dans la prochaine période à l'emporter.

Cela pourrait notamment prendre la forme d'un rapprochement avec les revendications des téléconseillers de la CPAM, en proie à des difficultés de même nature.

Aides au Logement

Une réforme contre les salariés des CAF et les allocataires

La réforme des Aides au Logement, mise en place au 1er janvier 2021 a des conséquences dramatiques pour les allocataires et les personnels des CAF.

Pour les allocataires bien sûr parce que cette réforme a pour objectif principal la réalisation de centaines de millions d'euros d'économies, ce qui se traduit par de nombreuses baisses et suppressions de droits dans un contexte social et économique déjà extrêmement dégradé.

En CAF du Maine-et-Loire comme ailleurs, beaucoup de dossiers sont même totalement bloqués, sans explication donnée, du fait des immenses difficultés techniques qui accompagnent la mise en œuvre de cette réforme.

Les premiers exposés à l'inquiétude et à la colère légitime des allocataires, ce sont bien sûr les salariés des CAF. Parmi eux, les Conseillers de Service à l'Usager qui exercent à l'accueil avancé voient les files d'attente s'allonger démesurément tandis que ceux qui font du téléphone (les téléconseillers) et qui travaillent sur des plateformes régionales manquant déjà habituellement des effectifs nécessaires, sont aujourd'hui submergés.

Pour les Gestionnaires Conseils Allocataires affectés au traitement des dossiers, la situation n'est guère meilleure. Outre les difficultés techniques que nous avons citées, ils sont confrontés à des avalanches de mails, des formations tardives ou encore des changements incessants de consignes de travail. Eux aussi, lors des accueils sur rendez-vous ont à gérer l'incompréhension des allocataires, et parfois les menaces et les insultes.

Fredéric Neau

FO Scania signe l'accord NAO 2021

La direction de Scania a débuté cette négociation en faisant une première proposition d'augmentation supérieure à sa politique habituelle en matière de rémunération. Sans doute avait-elle encore en mémoire la grève de 4 jours qui a surgi à la fin des dernières NAO, grâce à laquelle nous avons obtenu 2,2 % d'Augmentation Générale et une prime de 750 €.

Après une négociation poussée, lors de laquelle nous réclamions 45 €

pour tous et une prime de 600 €, nous avons obtenu comme dernière proposition de la direction, 2 % d'Augmentation Générale, 0,2 % d'Augmentations Individuelles, et en cas de signature majoritaire, un surplus d'intéressement de 400 €! Nous avons consulté l'ensemble des salariés, et la section a décidé de signer l'accord.

La direction avait sans doute aussi en ligne de mire, un apaisement avant la négociation pour un passage en 2/8

qui est à l'ordre du jour aujourd'hui. Pas sûr que l'apaisement soit de longue durée, puisque la direction veut aller très loin dans cette négociation. À cette heure, elle semble inflexible.

Devrons-nous aller de nouveau jusqu'à l'affrontement pour faire aboutir les revendications des salariés pour ce lourd changement dans leurs vies? L'avenir le dira.

Willy Duval

AG du Syndicat des Personnels administratifs des services extérieurs de l'Éducation Nationale (SPASEEN FO)

Le vendredi 29 janvier 2021, le SPASEEN FO 49 (personnels administratifs de l'Éducation Nationale) a tenu son assemblée générale, sous la présidence de Philippe Beaufort Secrétaire National du SPASEEN FO.

Lors de cette journée, beaucoup de points ont été abordés par les adhérents : la dégradation des conditions de travail, les salaires, le manque de moyens, les suppressions de postes, la crise sanitaire et la mise en place du télétravail

Cette AG a aussi été l'occasion de dresser le bilan et le rapport d'activités du SPASEEN FO 49 de l'année 2020, compliquée pour le travail de terrain notamment. Pour autant, le SPASEEN FO 49 n'a pas confiné ses actions, ni ses revendications. Nous nous sommes adaptés à la situation et avons continué à

rencontrer, informer et défendre les collègues.

En particulier, le syndicat adresse un « fil d'informations » à tous les adhérents du fichier de façon hebdomadaire et plus si nécessaire. Ce fil est apprécié des adhérents qui prennent connaissance des problèmes, des combats et des revendications exprimées par les collègues et portés par le syndicat.

Le SPASEEN FO 49 est présent dans de nombreuses instances du syndicat et de l'administration et porte ainsi les demandes, interrogations et revendications de ses mandants.

Les instances du syndicat se sont tenues régulièrement. Des heures d'infos syndicales ont été proposées aux adhérents, dont certaines en visioconférences conjointement avec le SPASEEN 44 en mars et juin 2020.

Tout au long de l'année 2020, les représentants du syndicat se sont portés à la rencontre des collègues du Maine-et-Loire, et

ce malgré la crise sanitaire.

Enfin le SPASEEN FO 49 a défendu de nombreux dossiers personnels, en matière de mutation notamment.

Cette année 2020, si particulière, a malgré tout été une bonne année pour le SPASEEN FO 49. Nous n'avons jamais confiné l'activité syndicale et sommes restés présents et à l'écoute de nos adhérents et des personnels. La crise sanitaire, et ses multiples protocoles, les suppressions de postes et la surcharge de travail, la désorganisation de notre administration.... Tout cela entraîne des difficultés et un climat de travail démoralisant aussi bien dans les services que dans les établissements. Pour toutes ces raisons, le travail de terrain du syndicat reste indispensable et prioritaire. Le syndicat ne doit pas se confiner et aller, toujours, au contact des personnels. C'est l'ADN de FO.

Vive le SPASEEN FO 49 et merci à ses adhérents!

Manifestation de l'Enseignement - Angers, le 26 janvier 2021

